

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

31 août 2018

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Jean-Louis MERCIER - Fabrice POTHIER – Franck BERCHEM – Stéphanie BOUTROUX – Roberte NEBOUT - (8 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE
Christian MOREAU pouvoir à Jean-Guy GENESTE

Absente non excusée : Odile VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

1) Approbation du compte-rendu du 29 juin

Pas de question

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

2) Contrat de groupe

Actuellement nous avons un contrat avec Aviva ayant pour objet de garantir au souscripteur le remboursement des frais mis à sa charge par la législation en vigueur suite à une incapacité de travail survenant à son personnel (agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL, agents non titulaires, les agents non titulaires de la commune effectuant plus de 200h par trimestre) ; contrat souscrit pour une durée de 1 an avec tacite reconduction d'année en année au 1^{er} janvier ; si on veut résilier un mois de préavis.

Risques garantis :

- accidents du travail et maladies professionnelles ;
- incapacités de travail (accidents et maladies de la vie privée : maladie ordinaire, maternité ou adoption, longue maladie et maladie de longue durée, disponibilité d'office pour maladie, allocation temporaire d'invalidité, mi-temps thérapeutique suite à maladie, infirmité de guerre)

Le centre de gestion de son côté propose lui aussi un contrat de groupe.

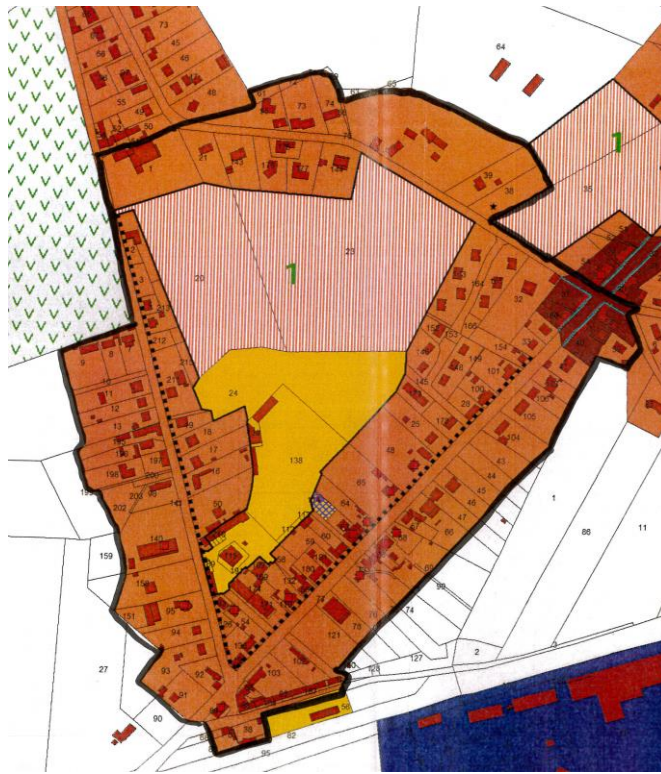
Des recherches doivent être faites avant de délibérer : REPORTE A LA REUNION DE CONSEIL DE FIN OCTOBRE

3) Délimitation des centralités – aides aux commerces

Vichy Communauté a délibéré concernant les aides à apporter au commerce dans le cadre de la redynamisation des centre-villes et centre-bourgs.

Pour pouvoir prétendre à ces aides, il faut définir la centralité de la commune (centre du village)

En mettant en parallèle la Zone UA du PLU, la centralité pourrait être délimitée de la façon suivante :



pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

4) Association Club de l'Amitié

Le Président, Maurice GRAS vient de démissionner.
10 personnes dans le club dont 3 personnes de Magnét.

Au 31 décembre, A. Chagnat une des membres habitant Magnét veut arrêter.

Faire un courrier en recommandé, au club leur indiquant que nous prenons note de la démission du Président, et que nous leur demandons, dans les plus brefs délais de nous donner le nom du nouveau Président et de la composition du bureau. Si un bureau n'était pas élu, dans les délais impartis par les statuts de l'association, la mairie se réserve le droit de suspendre l'accès à la salle polyvalente les jeudis après-midis.

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

5) Tableau des effectifs

Les changements :

Remarque :

Filière administrative :

Dominique n'apparaît pas car elle est contractuelle et en contrat de remplacement

Filière technique :

Sylvie GARRIVIER : Avant en CUI contrat de droit privé elle est nommée en stagiaire Adjoint technique 2me classe

Ne fait plus l'intercours mais fera la garderie du soir

Filière sociale :

Le poste d'ATSEM n'est plus postulé (Evelyne retraite)

Filière animation :

Marion SEGAUD, encore une année en contrat avenir, sur le poste d'Evelyne, adjoint d'animation

Alexia RIOLET : adjoint technique 2^{ème} classe, poste de Marion garderie matin et soir, pause méridienne et 1er service de cantine (CAP Petite Enfance et BAFA)

Andréa FERNANDEZ, en supplément pour l'intercours

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

6) Location d'une salle pour transports Thévenet

Les transports THEVENET ont un projet sport pour leurs employés et demande à la municipalité si on a une salle à leur mettre à disposition, d'octobre à juin, de 12h30 à 13h30, hors vacances scolaires soit 31 semaines

Proposition de la location de la salle polyvalente, voir avec l'entreprise sous quelles conditions : coût de la location à définir

Il est proposé de définir un tarif spécifique pour cette demande et il est proposé un Forfait mois : 100,00 € ou à l'année : 800,00 €

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

Fin ordre du jour : 22h50

7) Questions diverses

Dates à retenir :

- 10 septembre : commissions bâtiments et vie scolaire pour nouvelle cantine
- 29 septembre : pot de départ Evelyne
- CM : 28 septembre
- 6 oct : réunion pdts associations 10h00
- 26 octobre : CM à partir de 19h15

Fin des débats : 23h20